



Nos engagements

Protocole sanitaire d'organisation des séjours vacances adaptées organisées Réveillons 2022

Nous nous engageons à respecter le protocole sanitaire à date établi par les autorités en l'adaptant à chaque hébergement où nous proposons un séjour selon la dernière version en date du 25/07/2022. **Ce protocole tient donc lieu de livret de présentation aux participants et aux familles, en amont des séjours.**

Conditions sanitaires d'accueil et de suivi

Nous nous engageons à :

- ✓ Équiper nos équipes d'encadrement et techniques de masques, qu'elles utiliseront en cas de besoin et fournir à tous de la solution hydroalcoolique ou du savon de Marseille pour le lavage des mains.
- ✓ Faire porter le masque aux vacanciers dans les lieux à forte promiscuité, clos ou mal aérés ou encore à l'apparition de symptôme de la part de certains vacanciers. Il pourrait également devenir obligatoire si des arrêtés municipaux ou préfectoraux étaient pris en ce sens selon l'évolution épidémique.
- ✓ Désinfecter la salle à manger, les tables et dossiers de chaises, après chaque utilisation comme c'est déjà le cas mais avec des produits adaptés et l'aérer. Lavage des mains obligatoire avant et après chaque repas ainsi qu'après un passage aux toilettes.
- ✓ Laisser les salles d'animation ouvertes pour que les vacanciers ne touchent pas les poignées de portes et prévoir une désinfection après leur utilisation qui restera limitée pour privilégier les activités en extérieur. Le lavage des mains sera obligatoire avant et après chaque activité.
- ✓ Aérer les pièces de vie (chambres, salles d'activités, salle à manger) au moins 10 minutes toutes les heures.
- ✓ Prévoir au moins une fois par jour une désinfection des points de contact (boutons de lumières, poignées de portes, poussoir à eau) des salles d'animation et lieux communs avec une attention particulière pour l'entretien des sanitaires.

Recommandation : le port du masque n'est plus obligatoire, **cependant, il reste fortement recommandé pour les « personnes vulnérables »,** comme l'indique le protocole sanitaire spécifique aux séjours de vacances adaptés, **et nous pourrions demander aux vacanciers de le porter dans les conditions précisées ci-dessus, selon l'appréciation de la situation faite par le/la directeur/trice du séjour.**

- ➔ **Nous vous demandons d'amener au départ 1 boîte de masques, un flacon de solution rechargeable et des mouchoirs en papier jetables.**
- ➔ **Nous nous engageons à fournir un thermomètre frontal, de la solution hydroalcoolique sur chacun de nos séjours et des masques en complément si le vacancier n'en a pas pris en nombre suffisant.**

Conditions de gestion de la vie collective et quotidienne

Nous nous engageons à :

- ✓ Organiser les repas autour d'un service à table fait par nos équipes techniques pour éviter les circulations et les contacts entre vacanciers.
- ✓ Organiser les règles de circulation dans la salle à manger où un seul vacancier par table sera amené à se déplacer, si nécessaire (c'est déjà ce que nous faisons).
- ✓ Adapter les temps de vie quotidienne comme celui des douches par un fonctionnement par petits groupes/chambres pour permettre une bonne organisation (selon les autonomies de chacun) et éviter les regroupements.
- ✓ Désigner un référent par chambre/vacanciers pour assurer la traçabilité des accompagnements de vie quotidienne, et prendre régulièrement la température des vacanciers.
- ✓ Isoler les vacanciers qui seraient malades, ou auraient des signes évocateurs, dans la chambre d'isolement prévue à cet effet comme la réglementation nous l'impose et appliquer la procédure de conduite à tenir en cas de cas avéré de COVID-19.
- ✓ Identifier et isoler les cas contacts à risque en attendant les résultats de tests PCR ou antigéniques à faire immédiatement.

Conseil : Prendre suffisamment de vêtements pour le séjour car les lessives seront limitées pour éviter le mélange du linge. Pas de lavage de masques possible sur place pendant les séjours. Le linge de lit sera fourni et lavé par nos soins.

Conditions d'informations et d'animations des vacanciers

Nous nous engageons à :

- ✓ Désigner un référent COVID et rappeler aux vacanciers les gestes barrières dès leur arrivée sur le centre et notamment la distanciation sociale et les informer de l'ensemble des nouvelles règles de vie nécessaires à la protection de chacun et de tous.
- ✓ Afficher les consignes sanitaires (affiches officielles du gouvernement) : gestes barrières, lavage des mains, port du masque... dans les différents espaces de vie des centres.
- ✓ Favoriser l'accompagnement et l'information des vacanciers à l'initiative de l'équipe d'encadrement pour limiter la propagation du virus.
- ✓ Veiller attentivement à faire respecter les gestes barrières pendant le déroulement du séjour, dès l'acheminement jusqu'au retour effectif des personnes accompagnées à leur domicile
- ✓ Pratiquer des activités physique ou sportives en intérieur comme en extérieur dans le respect des mesures d'hygiène.

Conditions de transports des vacanciers

Nous nous engageons à :

- ✓ Désinfecter les véhicules à moteur utilisés sur certains séjours (poste de commande, ceintures, poignées) et disposer d'une solution hydroalcoolique à bord à fournir aux vacanciers et aérer le véhicule durant le trajet si possible.
- ✓ Proposer aux vacanciers de porter le masque pendant le transport, aller et retour du lieu de départ au lieu du séjour, et sur place le cas échéant selon l'appréciation de la situation faite par le/la directeur/trice du séjour en cas de promiscuité trop importante.

Recommandation : le port du masque n'est plus obligatoire, y compris dans les transports collectifs de voyageurs (train, bus ou mini-bus). **Cependant, il reste fortement recommandé pour les « personnes vulnérables »,** comme l'indique le protocole sanitaire spécifique aux séjours de vacances adaptés, **et nous pourrions demander aux vacanciers de le porter dans les conditions précisées ci-dessus, selon l'appréciation de la situation faite par le/la directeur/trice du séjour.**

Informations spécifiques séjours à « Réveillon gourmand » à Bruxelles : le masque est requis dans les établissements de santé et les pharmacies.

Conduite tenue devant un cas possible ou un cas avéré de covid-19 (extrait protocole en vigueur)

Tout symptôme évocateur d'infection à la Covid-19 du vacancier, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté et au port du masque. La prise en charge médicale est organisée sans délais.

En cas de cas avéré, les responsables légaux (parents ou tuteur) sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres vacanciers. Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, un rapatriement sera organisé avec l'assistance, en lien avec les parents ou tuteur, dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

A son retour, lui et sa famille ou son tuteur, sont invités à respecter les mesures d'isolement en cas de test positif. La période d'isolement débute à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ; ou à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.

Suite à la survenue d'un cas confirmé, le/la responsable du séjour prévient l'ensemble des vacanciers et leurs responsables légaux (parents ou tuteurs) ainsi que les personnels par tout moyen (affichette, courriel ou courrier) sans préciser l'identité du vacancier ou du personnel concerné.

Les personnes en contact avec la personne testée positive à la Covid-19 sont invitées à réaliser un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique ou autotest) deux jours après avoir été prévenues. Ces règles sont les mêmes pour tous quel que soit l'âge ou le statut vaccinal.

Document actualisé le 25 novembre 2022 et valable jusqu'à la prochaine modification